



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 320/2025

A LA SOCIETE PRODIMPEX S.A

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/FNPSS/ADG/FS/UCP/PABEA-COBALT/CGMP-SP/2025, conclu avec le Fonds National de Promotion et de Service Social dans le cadre du Projet d'Appui au Bien-Etre Alternatif des enfants et des jeunes impliqués dans la chaîne d'approvisionnement du Cobalt pour un montant total hors taxe dollars américains cinquante-neuf mille neuf cent (59 900) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre cent dix-neuf, trente centimes (419,30), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 04/12/2025

